

QUELLES BONNES PRATIQUES POUR L'EMPLOI DES SENIORS ?

2^{èmes} assises coprésidées par

Jacques KOSSOWSKI
Député-maire de Courbevoie
Secrétaire national de l'UMP à l'emploi
des seniors

Patrick OLLIER
Député-maire de Rueil-Malmaison
Président de la commission des affaires
économiques

Sous le haut patronage
et en présence de

Brice HORTEFEUX
Ministre du Travail, des Relations
sociales, de la Famille,
de la Solidarité et de la Ville

Laurent WAUQUIEZ
Secrétaire d'État chargé
de l'Emploi

13h15 ACCUEIL

14h00 INTRODUCTION

14h10 OUVERTURE DES TRAVAUX
Laurent WAUQUIEZ
Secrétaire d'État chargé de l'Emploi

14h30 **Instaurer un bilan de carrière pour
tous les salariés avant 45 ans**

15h20 **Développer le tutorat au sein des
entreprises**

16h10 **Les autres " bonnes pratiques "**

17h20 CONCLUSION

17h30 CLÔTURE DES TRAVAUX
Brice HORTEFEUX
Ministre du Travail, des Relations
sociales, de la Famille, de la Solidarité
et de la Ville

Mercredi 10 juin 2009

INSTAURER UN BILAN DE CARRIÈRE POUR TOUS LES SALARIÉS AVANT 45 ANS

L'époque où on consacrait sa carrière à un seul métier est révolue. Par nécessité mais aussi par choix, les salariés seront de plus en plus souvent amenés à changer d'activité. Afin que ce changement se fasse dans les meilleures conditions, Jacques KOSSOWSKI propose de renforcer le dispositif de formation tout au long de la vie en instaurant un bilan de seconde partie de carrière à 45 ans. Proposé par l'entreprise, ce bilan doit permettre à chaque salarié de faire le point sur ses acquis et ses aspirations à un moment clé de la vie professionnelle où tout est encore possible. C'est à l'occasion de ce bilan que le salarié pourra, le cas échéant, faire le point sur ses envies d'évolution ou de reconversion en fonction du marché du travail.

LES OBJECTIFS DU BILAN DE CARRIÈRE " SENIORS "

- **Rappel : en quoi consiste un bilan de carrière ?**
- **L'intérêt de le réaliser avant 45 ans**
- **Les finalités possibles : formation ou réorientation professionnelle**

LES MODALITÉS DE RÉALISATION

- **La nécessité de viser les TPE et les PME**
- **Le recours à des organismes privés certifiés**

LE FINANCEMENT

- **L'utilisation du fonds pour la formation continue**
- **La gestion au niveau des régions**

Président

Jacques KOSSOWSKI

Député-maire de Courbevoie, auteur du blog quinquasplus.com

Exposé introductif

Xavier BERTRAND

Député de l'Aisne, secrétaire général de l'UMP (sous réserve de confirmation)

Suivi d'un débat avec :

Charlotte DUDA

Présidente de l'ANDRH (Association nationale des directeurs des ressources humaines)

Laurence LAIGO

Secrétaire nationale de la CFDT

Véronique MORALI

Présidente fondatrice de Force Femmes

Jean-François VEYSSET

Vice-président aux affaires sociales de la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises)

DÉVELOPPER LE TUTORAT AU SEIN DES ENTREPRISES

Le tutorat a pour objectif d'accompagner des jeunes dans leur démarche d'insertion professionnelle au sein d'une entreprise. Il permet à un senior en fin de carrière de transmettre son savoir-faire à un jeune qui intègre l'entreprise : on maintient l'emploi du premier tout en préparant celui du second. Il faut promouvoir le tutorat dans toutes les entreprises ; un plan d'action sur le tutorat devrait d'autre part être intégré systématiquement aux négociations de branche. De plus, le plafond des dépenses de tutorat prises en compte par les OPCA devrait être majoré et ces transferts de savoir-faire devraient pouvoir être financés en recourant aux fonds de financement de la formation professionnelle.

LE PRINCIPE DU TUTORAT

- **Le fonctionnement et les objectifs**
- **Des tuteurs " labellisés " par l'État**

LE DISPOSITIF PROPOSÉ

- **Les avantages incitatifs pour l'entreprise**
- **Les avantages incitatifs pour le salarié**

Président

Pierre MÉHAIGNERIE

Député-maire de Vitry, président de la commission des affaires sociales

Exposé introductif

Anne-Marie GUILLEMARD

Professeure des universités en sociologie à l'Université Paris V

Suivi d'un débat avec :

Jean-Marc COURSIN

Président des Quinquas Citoyens

Philippe DE GIBON

Président de Convers Télémarketing

Stéphane LARDY

Secrétaire confédéral chargé de la formation professionnelle de Force ouvrière

LES AUTRES " BONNES PRATIQUES "

Pour susciter des échanges de bonnes pratiques mais aussi pour alimenter la négociation entre employeurs et organisations syndicales sur l'emploi des seniors, le gouvernement a lancé une opération intitulée « Bonnes pratiques seniors » avec une dizaine d'entreprises partenaires. Cet audit vise à apprécier l'efficacité des initiatives mises en place par ces entreprises, notamment dans les domaines les plus exposés au risque de discrimination : recrutement, formation, santé au travail etc. En outre, cette troisième table ronde permettra de faire un tour d'horizon des solutions les plus efficaces mises en places par d'autres pays européens.

L'OPÉRATION " BONNES PRATIQUES SENIORS " DU GOUVERNEMENT

- **Présentation de la démarche et des résultats**
- **Annnonce des mesures prises à la suite de cet audit**

UNE AUTRE SOURCE D'INSPIRATION : L'ÉTRANGER

- **Présentation de quelques exemples de pays ayant testé le bilan de carrière ou le tutorat**
- **Présentation d'autres solutions innovantes mises en œuvre à l'étranger**
- **Les modalités et les résultats**

Président

Jean-Claude CARLE

Sénateur de la Haute-Savoie, membre du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie

Exposé introductif

Florence FOUQUIER

Directrice du département Audit de Vigéo

Suivi d'un débat avec :

Frédéric AGENET

Directeur des ressources humaines France du Groupe EADS

Thierry HUCK

Directeur des ressources humaines de SITA Ile-de-France

Annie JOLIVET

Chercheur à l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales)

Josette THEOPHILE

Directeur général adjoint à l'innovation sociale de la RATP

Informations pratiques

Lieu du colloque :

Immeuble Jacques Chaban-Delmas, salle Victor Hugo
101, rue de l'Université - 75007 Paris

Pour des raisons propres à l'Assemblée nationale, se munir de la présente invitation et d'une pièce d'identité.

Transports publics :

RER C : Invalides

MéTRO : Lignes 8/13 (Invalides), ligne 12 (Assemblée nationale)

Bus : 24 - 63 - 69 - 83 - 84 - 93 - 94

Inscription

Tarifs :

Participation aux assises : 25 €

Prix de la synthèse électronique des débats : 15 €

Règlement :

Par chèque ou mandat administratif, à l'ordre d'AGORA Europe,
sur le compte Société Générale n° 00020512416

Code banque : 30003 ; Code guichet : 02214 ; Clé RIB : 47

Domiciliation : Sèvres.

Inscription :

Aucune inscription ne pourra être prise en compte le jour même.
Compte tenu du nombre limité de places disponibles, seules les
300 premières inscriptions seront prises en compte.

Inscription et paiement en ligne disponibles :

www.agoraeurope.com

Date limite d'inscription : Vendredi 5 juin 2009.

Aucune confirmation écrite d'inscription ne sera adressée.

Annulation : Toute demande devra parvenir par écrit
à AGORA Europe au plus tard 3 jours avant le colloque.

Partenaire institutionnel



Soutiens



EADS

ANDRH

Organisation



Secrétariat général

AGORA Europe

3, rue des Caves du Roi - 92310 Sèvres

Tél.: 01 41 14 99 00 / Fax.: 01 41 14 99 01 / www.agoraeurope.com